

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités unies - 59040 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 30 juin 2021

Délibération n° 04-2021



Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le mercredi 30 juin deux mille vingt et un à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille, 2 boulevard des cités unies, en salle du Conseil, et en visio conférence, sous la présidence de M. Vercamer, Président.

Étaient présents :

Titulaires :

BORREWATER Michel
BOS Alain
DELCOURT Philippe
DUMORTIER Benjamin
FOUTRY Luc
GARCIN Alexandre
GEENENS Patrick
GRAS Christophe
HAYART Daniel
HOTTIN Arnaud
LECLERCQ Alain
MARCY Louis
MASSON Jean Gabriel
MAZZOLINI Sylvie

MOREAUX Maryse
ROUCOU José
VERCAMER Francis

Suppléants :

MAYOR Gérard
ANDRIES Jean Philippe
GILME Sylvie
AMBROZIEWICZ Jean Marc
PROKOPOWICZ Charles Alexandre
DUFOUR Didier
CAMBIEN Alain
CAUDERLIER Frédéric
LEFEBVRE Joseph
RENGOT Marielle

Secrétaire de séance : FOUTRY Luc

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 18 juin 2021

Nombre de délégués en exercice : 40

Délibération publiée le : - 6 JUIL. 2021

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

a été invité à :

- prendre acte de la présentation faite du Compte administratif 2020 en dépenses et en recettes, et qui s'établit ainsi :

SM SCOT - projet de compte administratif 2020				
Dépenses de l'exercice				
articles	Libellés	crédits ouverts	mandats émis	reste à réaliser
11	charges à caractère général	67 758,84 €	- €	67 758,84 €
6042	achats de prestation de service	5 974,75 €		
6226	honoraires	61 784,09 €		
6237	publications			
6281	cotisations			
12	charges de personnel	8 000,00 €	7 857,39 €	142,61 €
64111	rémunération	7 000,00 €	6 794,39 €	
6451	URSSAF	1 000,00 €	1 063,00 €	
65	autres charges de gestion courante	1 310 000,00 €	1 309 000,00 €	1 000,00 €
6574	vention aux associations de droit privé	1 310 000,00 €	1 309 000,00 €	
67	charges exceptionnelles	- €	- €	- €
6745	ibvention à un organisme de droit privé	- €	- €	
22	dépenses imprévues	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 385 758,84 €	1 316 857,39 €	68 901,45 €
Recettes de l'exercice				
articles	Libellés	crédits ouverts	titres émis	reste à réaliser
2	résultat fonctionnement reporté	426 784,09 €		
74	dotations participations	958 974,75 €	958 974,75 €	- €
746	DGD urbanisme - Etat	- €		
74718	participation Etat			
74721	participation région			
74731	participation département			
74741	participations communes			
74751	participations EPCI	958 974,75 €	958 974,75 €	
75	autres produits de gestion courante	0,94 €		
773	mandats annulés			- €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 385 759,78 €	958 974,75 €	- €
Résultat de l'exercice				
		mandats émis	titres émis	résultat
	fonctionnement	1 316 857,39 €	958 975,69 €	
	en attente de régularisation			
	dette fiscale et sociale			
	investissement			
	TOTAL	1 316 857,39 €	958 975,69 €	- 357 881,70 €
Résultat cumulé				
		dépenses	recettes	TOTAL
	opérations de l'exercice	1 316 857,39 €	958 975,69 €	357 881,70 €
	2 résultat reporté		426 784,09 €	426 784,09 €
	1 solde investissement			
	TOTAL CUMULE FONDS PROPRES			68 902,39 €
	TOTAL PASSIF	(fonds propres - dettes)		68 902,39 €
	ACTIF CIRCULANT	(total passif - régularisation en attente)		68 902,39 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

2. constater les identités de valeurs avec les indications de la balance du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2020 de 68.902,39 €. Cet excédent sera repris à l'occasion du vote d'une décision budgétaire modificative n°1.

Les membres du Comité syndical :

- adoptent le Compte administratif 2020, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- actent que le résultat sera repris lors du vote d'une décision budgétaire modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE

F. VERCAMER et Jean Philippe ANDRIES n'ayant pas pris part au vote.


Le secrétaire général délégué
François BERAUD

